

Le traitement de vos archives

« La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques, morales, publiques ou privées ».



Constitution et tenue des dossiers



Tri des archives

-
- LES ARCHIVES ADMINISTRATIVES
 - LES ARCHIVES MÉDICALES : LE DOSSIER PATIENT



Élimination d'archives



Modes de classement



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON